

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 14 FEVRIER 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 15
Date de convocation	: 10 février 2025
Date d'affichage de la convocation	: 10 février 2025
Date de publication	: 20 février 2025
Date de transmission	: 20 février 2025

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel nominatif.

L'an 2025 et le quatorze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Théophile Rigail, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Maire.

Présents : M. BOURGEOIS Stéphane, M. HENON Hervé, Mme DUPONT Sabine, M. NORMANT Alain, M. KLEIN Gérard, M. FROISSART Mickaël, M. LOUASSE Bernard, Mme FLAHAUT Valérie, M. COISY Fabien, M. FOURCROY Freddy et M. HOCQ Thierry.

Excusés ayant donné procuration : Mme ASSET Alisson à M. HENON Hervé, Mme CREPIN Armelle à Mme FLAHAUT Valérie, M. DUBOIS Mathieu à M. FROISSART Mickaël et Mme MILLAMON Catherine à M. FOURCROY Freddy.

A été nommée secrétaire : Mme FLAHAUT Valérie.

Hommage à Yves Roger

Monsieur le Maire prend la parole :

« Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est avec une profonde tristesse que nous ouvrons cette séance en rendant hommage à Monsieur Yves ROGER, disparu à Estaires le 21 janvier 2025 à l'âge de 88 ans.

Homme de conviction et d'engagement, Yves Roger a marqué notre commune par son sens des responsabilités, sa bienveillance et son attachement aux valeurs humaines.

Dès son plus jeune âge, il a su faire preuve d'une grande détermination. Après l'obtention de son CAP d'ajusteur, il a débuté sa carrière aux Etablissements Dujardin à Lille, avant de devenir chef d'entreprise. De 1968 à 1996, il a dirigé avec rigueur, passion et humanisme les Etablissements Delebecque, entreprise spécialisée dans les travaux de menuiserie métallique. Son esprit d'initiative et son intelligence technique lui ont permis de bâtir une entreprise reconnue, tout en restant fidèle à ses valeurs d'excellence et de considération pour chacun.

Au-delà de son parcours professionnel, Yves était un homme de dialogue, un père et un frère d'une rare générosité. Son fils se souvient d'un père toujours à l'écoute, encourageant et inspirant, qui a su transmettre les valeurs du courage et du dépassement de soi. Sa sœur évoque un frère protecteur et attentif, toujours prêt à tendre la main et à soutenir ceux qui l'entouraient.

Yves avait toutes les qualités que l'on attend d'un élu. La bienveillance, le sens des responsabilités, la capacité à penser sur le long terme, la pondération et le goût du dialogue apaisé. Pendant ses années de mandat, en tant que conseiller municipal de 1995 à 2008, puis en tant que conseiller municipal délégué aux travaux d'entretien des bâtiments et à la voirie de 2008 à 2014, il a servi notre commune avec engagement et passion. Son travail a laissé une empreinte forte, notamment à travers l'agencement de la mairie annexe en 2005, l'aménagement de la supérette Vival en 2006 et la réorganisation du secrétariat de la mairie annexe, qu'il a menée avec son épouse de 2008 à 2010.

Yves Roger était un homme de cœur, animé par le sens du devoir et la volonté de construire. Son héritage restera vivant dans la mémoire de ceux qui ont eu la chance de le côtoyer.

Aujourd'hui, nous avons perdu un collègue, un élu engagé, un homme de valeur et pour ma part, un ami.

Au nom du Conseil Municipal, nous voulons assurer sa famille et ses proches de notre amitié et de notre soutien dans cette épreuve.

En sa mémoire et pour lui rendre hommage, je vous invite maintenant à observer une minute de silence ».

POINTS D'INFORMATION

- **Travaux en perspective**
 - Dernières finitions travaux du Centre Bourg en cours en février
 - Rue Caudron : dossier appel d'offres en cours, travaux prévus à partir de mai
 - Sécurisation de la rue de Macquinghen : dossier en cours (étude + demandes de subventions), travaux prévus au second semestre

- **Programme Animations et Culture du semestre**
 - Animations soirées Amis de Baincthun - évènements sportifs (Semaine du Vélo en Mai et parcours du cœur)
 - Poursuite des programmations musique - Théâtre - Début des programmations arts graphiques et plastiques
 - W end festival Bag-In Festival (Atome Théâtre) : découverte culture médiévale + animations

- **Activité du CMJ**
 - Préparation actions citoyennes
 - Projet développé avec animateur art plastique dans le cadre du CLEA, en lien avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

- **Prochaines dates de réunion du Conseil Municipal**
 - 11 Mars : vote du compte administratif 2024
 - 7, 8 ou 9 Avril : vote du budget primitif 2025

Délibération N° 1 : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT (DETR/DSIL) : AMENAGEMENTS DE SECURITE DE LA RUE DE MACQUINGHEN

Monsieur le Maire expose que :

- La commune souhaite poursuivre en 2025 les aménagements de sécurité qui ont été engagés dans la rue de Macquinghen, avec le déplacement du point d'arrêt des transports scolaires et urbains et la création de cheminements piétonniers sécurisés pour les collégiens et les riverains,

- L'arrêt bus est un élément essentiel du réseau de transport scolaire à plusieurs titres : un emplacement et un aménagement pertinent doivent répondre aux besoins en s'implantant proches des habitations et garantir la sécurité des enfants tout en évitant d'allonger les temps de parcours de façon trop importante,

- L'implantation et la configuration du nouvel arrêt ont fait l'objet d'une concertation avec le service des transports de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, tant sur son positionnement, sa visibilité, que sur l'aménagement de la zone d'arrêt des véhicules de transports, l'aménagement de la zone d'attente des usagers, et les traversées des piétons par rapport aux cheminements qui vont être mis en place.

Il indique que :

- Le projet comprendra les travaux suivants : réfection des trottoirs existants, des pavages et de la chaussée, création de nouveaux trottoirs, aménagement du délaissé et du quai bus, mise en place de mobilier urbain et d'une signalétique, reprise de l'assainissement, amélioration de l'éclairage public, aménagement paysager,
- L'ensemble constituera un aménagement qualitatif de l'Espace Public par le respect de trois critères environnementaux majeurs : préservation des ressources, garantie de l'origine des espèces végétales, performance accrue de l'éclairage public.

Il précise que :

- Le montant global des travaux correspondant est estimé à 217 000 euros TTC soit 180 500 euros HT,
- Cette opération est susceptible de faire l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR/DSIL 2025 (Dotation Equipement Territoires Ruraux),
- Par délibération en date du 13 décembre 2024 le Conseil Municipal a adopté le projet et le plan de financement correspondant, qui ont été transmis aux services de l'Etat,
- Sur demande de ces derniers, le plan de financement doit être corrigé pour tenir compte de l'inéligibilité de certaines des dépenses inscrites,
- Il convient donc de déposer une demande rectifiée sur le fondement de ce nouveau plan de financement qui fait apparaître un taux de financement pour l'Etat de 20% de la dépense subventionnable, soit 16,35 % du coût total.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le nouveau plan de financement relatif aux travaux d'aménagements de sécurité rue de Macquinghen,
- **AUTORISE** le Maire à engager les procédures relatives au projet.

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 18/02/2025.

Délibération N° 2 : VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose que :

- La commune est propriétaire depuis 2014 rue du Boudoir de deux parcelles de terrains, cadastrées respectivement en E 403 pour une superficie de 846 m² et E 542 pour une superficie de 3640 m², soit une superficie totale de 4486 m²,
- Ces deux parcelles surplombent l'exploitation maraîchère de Monsieur Fabrice FOURCROY,
- Cette exploitation a été très sévèrement impactée par les différents épisodes d'inondations et de ruissellements survenus dans la commune depuis novembre 2023, comme elle l'a déjà été par le passé,
- A l'occasion des différentes visites effectuées sur place par les élus en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne, pour évaluer l'ampleur des sinistres et imaginer les dispositions possibles pour en atténuer les effets, il a été envisagé notamment l'hypothèse d'une cession des parcelles concernées à Monsieur FOURCROY pour lui permettre de les exploiter.

Il indique que :

- Cette solution apparaît comme de nature à apporter un soutien effectif à la poursuite de l'activité de maraichage et à un acteur économique actif de la commune,
- Après échanges et examen de la faisabilité de l'opération, un accord est intervenu pour l'acquisition par Monsieur FOURCROY des terrains considérés sur la base de leur valeur 2014 soit 1,25 euros le m².

Il propose donc leur cession à Monsieur Fabrice FOURCROY, pour un montant total de 6 000,00 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession des terrains concernés pour un montant total de 6 000,00 euros,
- **AUTORISE** le Maire à engager les démarches correspondantes.

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 18/02/2025.

Délibération N° 3 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que :

- Le mur de soutènement du parking de La Forge a été endommagé, lors d'un accident le 30 juin 2024, causé par Monsieur Jean Marc SUEUR, habitant la commune d'Isques,
- L'automobiliste a reconnu sa responsabilité et s'est engagé à rembourser la commune des frais afférents aux réparations nécessaires,

- Il a été acté d'un commun accord que Monsieur SUEUR, au regard de ses capacités financières, rembourserait la commune d'un montant de 500,00 euros en trois versements respectivement de 150, 150 et 200 euros au cours des trois premiers trimestres 2025.

Il propose d'approuver cet accord.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette modalité de remboursement,
- **AUTORISE** le Maire à engager les opérations comptables correspondantes.

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 18/02/2025.

Délibération N° 4 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « SANTE AU TRAVAIL »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

La présente convention arrive à échéance et doit être renouvelée.

Il propose de renouveler l'adhésion à cette convention dans les mêmes termes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention « Santé au Travail » conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention « Santé au Travail ».

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 20/02/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Le Maire,
Stéphane BOURGEOIS

